LIFE+ PROGRAMME
http://ec.europa.eu/life

LIFE+ PROGRAMME
http://ec.europa.eu/life

Bienvenue!
Philippe Bergeron

Le contenu de cette présentation est prévu pour information seulement. Elle ne remplace nullement l'information officielle présentée par la Commission Européenne sur le site internet de LIFE+

PREMIERE PARTIE

INTRODUCTION A LIFE+

LE PROGRAMME LIFE+

“Instrument financier pour l’environnement”

- Cofinancement pour la protection de la nature et autres domaines environnementaux d'intérêt européen (par exemple eau, déchets, climat)
- Cofinancement de l’information et de la communication pour l'environnement
- Sixième programme d’action communautaire pour l’environnement

LIFE+ EN CHIFFRES

- Durée : du 01.01.2007 au 31.12.2013
- Budget : plus de 2 milliards €
- Budget 2009 : 250 millions €, dont 25 millions € pour le changement climatique
- Répartition du budget :
  - 78% pour les projets, dont
  - 50% pour les projets Nature et Biodiversité
  - Cible de 15% pour des projets transnationaux

PROGRAMME LIFE+ 2009 AU LUXEMBOURG

- L'affectation indicative en 2009 pour le Luxembourg est de 2.74 million €
- Priorités nationales - voir le site internet de LIFE+
- Nombre de propositions :
  - 2007 : 3 propositions, 2 projets
  - 2008 : 4 propositions

LES TROIS VOLETS DE LIFE+

- LIFE+ Nature et Biodiversité
- LIFE+ Politique et Gouvernance Environnementales
- LIFE+ Information et Communication

TROIS APPROCHES

Meilleure pratique

… met en œuvre les techniques et méthodes appropriées, rentables, et les plus avancées pour conserver espèces et habitats.

Les tests et évaluations des meilleures pratiques NE devraient PAS faire partie du projet puisque ces pratiques sont déjà les plus avancées. Le suivi est obligatoire.

TROIS APPROCHES

Démonstration

… met en pratique, examine, évalue et dissémine des actions et méthodes qui sont à un certain degré nouvelles ou peu familières dans le contexte spécifique du projet afin de les utiliser davantage dans des circonstances semblables.

Le suivi, l'évaluation et la diffusion font intégralement partie du projet.

TROIS APPROCHES

Innovation

… applique une technique ou une méthode de conservation qui n'a jamais été appliquée/ou examinée avant ou ailleurs et qui offre des avantages potentiels comparés aux meilleures pratiques actuelles.

… doit être alors innovateur au niveau communautaire.

LIFE+ NATURE ET BIODIVERSITÉ

- Contribue à mettre en œuvre la politique et le droit communautaire sur la nature et la biodiversité

Un projet peut être :

•LIFE+ Nature OU

•LIFE+ Biodiversité

LIFE+ NATURE

- Objectif : Contribue à mettre en œuvre les directives 79/409/CEE (Oiseaux) et 92/43/CEE (Habitats)
- Approche : Le projet doit avoir un caractère de meilleure pratique et / ou de démonstration
- Focus : Investissements durables à long terme sur des sites Natura 2000 visant à conserver les espèces et habitats couverts par les directives Oiseaux et Habitats

LIFE+ BIODIVERSITÉ

- Objectif : Contribue à mettre en œuvre les objectifs communautaires de la communication COM (2006) 216 sur l'arrêt de l'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2010 et au delà;
- Approche : Le projet doit avoir un caractère de démonstration et/ou être innovant
- Focus : La démonstration ou l'innovation doit être liée a une contribution visant à freiner l'appauvrissement de la biodiversité autre que celle recherchée dans la mise en œuvre des directives Oiseaux ou Habitats

LIFE+ BIODIVERSITÉ

Types de projets :

- Une proposition contenant essentiellement des pratiques meilleures serait rejetée
- Les propositions doivent soutenir les stratégies nationales et/ou régionales pour la biodiversité lorsqu'elles existent
- Habitats <u>naturels</u> et faune & flore sauvage

LIFE+ POLITIQUE & GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALES

- Objectif : Mise en œuvre, mise à jour et développement des politiques et législation communautaires environnementales
- Approche : Le projet doit avoir un caractère de démonstration et/ou être innovant
- Focus : Grande diffusion des résultats de recherche et développement, et promotion de solutions novatrices ayant une dimension publique

LIFE+ POLITIQUE & GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALES

Deux types de projets :

- Actions liées à la politique Communautaire sur le changement climatique, l'eau, l'air, le sol, l'environnement urbain, le bruit, les produits chimiques, l'environnement et la santé, les ressources naturelles et les déchets, les forêts, l'innovation et les approches stratégiques
- Projets de développement et de mise en œuvre des objectifs Communautaires sur le suivi harmonisé, complet et à long terme des forêts et de leurs interactions avec l'environnement

LIFE+ POLITIQUE & GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALES

Sous ce volet, les propositions NE doivent PAS inclure :

- Des activités de recherche et de développement technologique
- Des études ne répondant pas spécifiquement à l'objectif visé par la proposition
- Du développement de capacité industrielle

LIFE+ INFORMATION ET COMMUNICATION

- Objectif : Actions et campagnes de communication et sensibilisation pour mettre en œuvre, mettre à jour et développer les politique et législation Européennes environnementales
- Couvre aussi : Campagnes de sensibilisation et activités de formation pour la prévention des incendies de forêts
- Caractère : Communication et sensibilisation de grande visibilité visant un problème écologique bien défini
- N'a besoin d'être ni innovant ni démonstratif

LIFE+ INFORMATION ET COMMUNICATION

Deux types de projets :

1. Campagnes de sensibilisation
2. Campagnes de sensibilisation et formation pour la prévention des incendies de forêts

- Un projet de <u>formation</u> sera considéré <u>seulement</u> si les actions principales concernent la prévention des incendies de forêts

LIFE+ INFORMATION ET COMMUNICATION

Une proposition LIFE+ information et communication NE doit PAS inclure:

- Des investissements d'infrastructure principale
- Des acquisitions de terrain
- De la recherche et du développement technologique
- Du marketing de produits
- Des activités de lobbying d'O.N.G.
- Des activités liées à EMAS ou aux labels écologiques (programme CIP
- Des actions de prévention des feux de forêt couvertes par le FEADR
- De la protection de la propriété intellectuelle
- Du développement de base de connaissance (recherche, etc.)
- Des extinctions d'incendies de forêt (cf. instrument de protection civile)

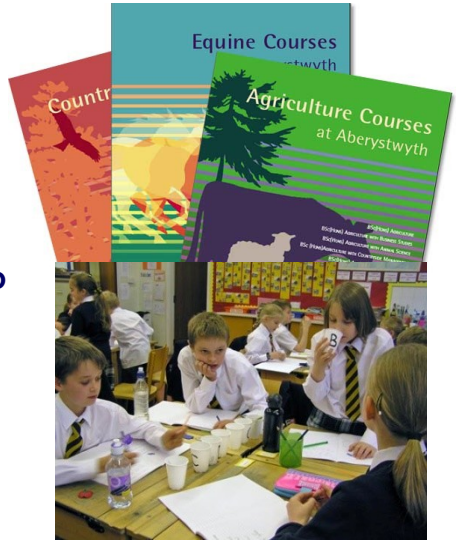

LIFE+ EST-IL LE BON PROGRAMME POUR VOUS ?

- Instrument “de bas en haut”
- Contenu du projet aligné sur l’un des trois volets de LIFE+
- Valeur ajoutée pour l'UE
- Contribution moyenne par projet de 1 million € (contribution de l’UE)
- Durée moyenne du projet – habituellement entre 2 et 5 ans
- Cofinancement maximum de 50 % (exception 75 %)

LIFE+ EST-IL LE BON PROGRAMME POUR VOUS ?

- Un ou deux paiements de préfinancement et un paiement final
- Un appel à proposition par an
- Actions au sein de l'UE seulement
- Acteurs et établissements publics ou privés enregistrés dans l'UE

AUTRES PROGRAMMES QUI PEUVENT ETRE MIEUX ADAPTES

- **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural**
  - ✓ Ministère National de l'Agriculture
  - ✓ Ministère National de l'Environnement et du Développement Durable
  - ✓ Direction Générale de l'Agriculture et du Développement Rural

European Agricultural Fund for Rural Development

- **Fonds Européen de Développement Régional**
  - ✓ Ministère National du Développement, des Travaux Publics et de l'Habitat
  - ✓ Direction Générale de la Politique Régionale

EUROPEAN REGIONAL DEVELOPMENT FUND

- **Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation**
  - ✓ Direction Générale des Entreprises et de l'Industrie

cip competitiveness and innovation framework programme 2007–2013

AUTRES PROGRAMMES QUI PEUVENT ETRE MIEUX ADAPTES

- **7e programme-cadre de recherche**
  - ✓ Direction Générale de la Recherche
- **Instrument financier de protection civile**
  - ✓ Direction Générale de l'Environnement
- **Fonds de cohésion**
  - ✓ Direction Générale de la Politique Régionale
- **Fonds européen de pêche**
  - ✓ Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche

SEVENTH FRAMEWORK PROGRAMME

European Civil Protection

Cohesion Fund

European Fisheries Fund

SECONDE PARTIE

COMMENT PREPARER UNE PROPOSITION LIFE+ ?

REGLES ET REGLEMENTS

- Règlement (CE) 614/2007 du parlement européen et du conseil du 23/05/2007 (LIFE+)
- Dispositions communes
- Guide des candidats
- Guide pour évaluer les propositions LIFE+ 2009

POLITIQUE OU LEGISLATION DE REFERENCE

Par exemple :

- Directives du Conseil sur la conservation des habitats naturels ou des oiseaux sauvages
- Communication de la Commission sur l'arrêt de l'appauvrissement de la biodiversité
- Directive Cadre Eau, etc.

DIFFERENCES ENTRE 2008 ET 2009

- Calendrier - appel et date limite plus tôt dans l'année
- Format des soumissions
- Ajustage des guides
- Changements des guides dus aux fonds supplémentaires pour le changement climatique : par exemple, couloirs naturels, plantes résistantes à la sécheresse

CONTENU D'UNE PROPOSITION LIFE+

1. PROPOSITION ADMINISTRATIVE (PARTIE A)

PARTICIPANTS AU PROJET

- **Un bénéficiaire coordinateur :** légalement et financièrement responsable. Unique point de contact pour la Commission. Doit contribuer techniquement et financièrement au projet.
- **Facultatif : bénéficiaires associés** peuvent être inclus dans un projet lorsqu'ils ajoutent de la valeur au projet. Ils doivent contribuer techniquement et financièrement.
- **Facultatif : co-financiers** n'ont aucune responsabilité technique et ne peuvent pas tirer bénéfice de la contribution financière de la Communauté.
- **Facultatif : sous-traitants** peuvent être prévus pour des tâches spécifiques d'une durée fixe.

PARTICIPANTS AU PROJET

- Organisme public ou non-public
- Statut juridique
- Situation financière

QUESTIONS FREQUENTES SUR LES PROPOSITIONS ADMINISTRATIVES

- Projets transnationaux
- Associés hors UE
- Comment trouver des associés, le cofinancement, etc.

2. PROPOSITION TECHNIQUE (PARTIE B)

CONTEXTE DU PROJET

- Résumé du projet
- Sites/ habitats visés (le cas échéant)
- Problème écologique
- Approche
- Dernier cri
- Empreinte carbone
- Parties prenantes
- Contraintes
- Durabilité
- Valeur ajoutée pour l'UE

3. PROPOSITION TECHNIQUE (PARTIE C)

GESTION ET SUIVI DU PROJET

Obligatoire pour tous les projets LIFE+

- Activités des bénéficiaires pour la gestion administrative, technique et financière du projet et pour répondre aux demandes de rapports de LIFE+
- Suivi et évaluation du progrès et de l'impact du projet

ACTIONS PREPARATOIRES

- Pas obligatoire, mais la plupart des projets ont des actions préparatoires
- Toute action préparatoire doit se traduire par une mise en œuvre pendant le projet
- Doivent généralement être d'une durée limitée (sensiblement plus courte que la durée du projet)

ACTIONS DU PROJET

- Lire les guides pour des suggestions de types d'actions appropriées pour votre projet LIFE+
- Nature et biodiversité : minimum 25 % du budget (voir les exceptions)
- Pas d'actions périodiques (au jour le jour)
- Ont pour but de résoudre un problème écologique spécifique

COMMUNICATION ET DIFFUSION

Obligatoire pour tous les projets LIFE+ :

- Plan de communication et/ou de diffusion bien étudié et convainquant
- Rapport pour non-spécialiste, plan de conservation « après projet » (pour LIFE+ Nature) ou plan de communication « après projet » (pour les autres volets)
- Site Web du projet, panneaux d'affichage

<u>En outre</u>, pour les projets de démonstration ou d'innovation :

- Nombre significatif d'actions de diffusion des résultats

4. PROPOSITION TECHNIQUE (PARTIE D)

INDICATEURS

Obligatoires pour tous les projets LIFE+ :

- Pour définir la situation initiale et les résultats prévus du projet
- Des tableaux différents à compléter pour chacun des trois volets
- Indicateurs requis pour les actions préparatoires, les actions concrètes et celles de diffusion

5. PROPOSITION FINANCIERE

BUDGET DU PROJET

- Coûts de personnel de tous les bénéficiaires
- Frais de déplacement et de logement de tous les bénéficiaires
- Coûts d'aide externe
- Biens durables (selon les règles d'amortissement)
- Matériaux consommables
- Autres coûts
- Frais généraux (taux forfaitaire : 7 % maximum des coûts éligibles sauf des coûts d'achat de terrain)

COFINANCEMENT

- La contribution de la CE est calculée comme % des coûts éligibles – en général maximum de 50 % (sauf pour certain projets LIFE+ Nature)
- Une fois que ce maximum est fixé, il ne peut pas être augmenté, mais il peut être réduit
- Tous les bénéficiaires doivent fournir « une contribution financière raisonnable » au budget du projet
- Tous les bénéficiaires du projet doivent recevoir une partie de la contribution de la CE
- La somme des contributions financières des bénéficiaires du secteur public doit dépasser (d'au moins 2 %) la somme des coûts de salaire de leur personnel permanent affecté au projet

COUTS ELIGIBLES

La partie financière du formulaire de proposition ne doit inclure que les coûts conformes à l'Article 25 des dispositions communes, par exemple :

- Directement liés aux activités du projet
- Prévus dans la proposition
- Raisonnables
- Encourus pendant le projet
- Effectués par un participant du projet
- Entièrement payés avant la remise du rapport final

QUESTIONS FREQUENTES SUR LES PROPOSITIONS FINANCIERES

- Règle de 2% pour les coûts de personnel du secteur public
- Revenu
- Contribution en nature

COMMENT REMETTRE UNE PROPOSITION LIFE+

COMMENT REMETTRE VOTRE PROPOSITION

- Selon le format requis
- A l'administration nationale (cf. guide)
- Avant la date limite : 15 septembre 2009
- L'administration nationale fera suivre la Commission au plus tard le 22 octobre 2009
- Rôle de l'administration nationale

CALENDRIER ET PROCESSUS

- Le processus de sélection 2009 commencera en octobre 2009
- Contrats devraient être envoyés à partir de juillet / août 2010
- Première date possible de début de projet : 01.09.2010

TROISIEME PARTIE

PROCESSUS DE SELECTION LIFE+

A. PHASE D'ADMISSIBILITE ET D'ELIGIBILITE

- Admissibilité – dans les délais, en totalité et selon les formats
- Eligibilité – domaines couverts
- Par souci d'équité, la Commission doit être stricte dans l'application des règles
- En 2007, 122 propositions sur 707 ont été rejetées à ce stade

PHASE D'ADMISSIBILITÉ ET D'ELIGIBITÉ

PROBLEMES FREQUENTS

Admissibilité

- L'adresse électronique donnée dans la proposition n'est pas correcte/n'a pas été vérifiée/ boîte de réception pleine/ rejet du message de la Commission par le filtre anti-spam/…
- Le candidat ne répond pas à une demande d'informations complémentaires
- Formulaires manquants ou incomplets/ absence de signatures ou dates / annexes financières obligatoires manquantes ou incomplètes/…
- Utilisation de formulaires périmés ou d'un mauvais format pour les annexes

Eligibilité

- Le projet est hors du champ d'application de LIFE+

PHASE D'ADMISSIBILITÉ ET D'ELIGIBITÉ

POUR EVITER UN REJET

- Lire soigneusement le guide pour les candidats - utiliser la liste de vérification dans les Sections 6 ou 7
- Utiliser guides et formulaires 2009
- Prévoir assez de temps et de moyens pour écrire la proposition
- Remplir TOUS les formulaires demandés
- Fournir TOUTES les informations demandées, dans les bons formats et la bonne langue

PHASE D'ADMISSIBILITÉ ET D'ELIGIBITÉ

POUR EVITER UN REJET

- S'assurer que l'adresse électronique fonctionne/ la boîte de réception n'est pas pleine/ les messages de la Commission ne sont pas rejetés
- VERIFIER page par page que la version pdf correspond à la version papier et que le CD/DVD imprime correctement
- Vérifier la portée du projet proposé :
  1. A lieu au sein de l'UE
  2. Est bien dans le champ d'application d'un des volets de LIFE+

B. PHASE DE SELECTION

- Critères de sélection techniques - compétence technique des participants, portée du projet, etc.
- Critères de sélection financiers - conformité aux règles financières
- En 2007, 153 des 707 propositions ont été rejetées pendant cette phase
- 95 % des propositions rejetées pendant cette phase étaient des propositions LIFE+ nature et biodiversité

PHASE DE SELECTION

PROBLEMES FREQUENTS - CRITERES FINANCIERS

- Manque de capacité financière
- Cofinancement non assuré
- Risque de faillite
- Bénéficiaire incapable de fournir la preuve du statut public de l'organisation

PHASE DE SELECTION

PROBLEMES FREQUENTS - LIFE+ NATURE

- Moins de 25 % du budget sur des actions concrètes de conservation
- Pour des actions sur des sites spécifiques :

1. Les actions principales du projet (par exemple achat de terrain, restauration d'habitat) ne sont pas conformes aux critères Natura 2000 du site ni à aucune exemption permise
2. Les données officielles du site Natura 2000 visé n'incluent pas la présence des espèces / habitats ciblés par le projet (légalement, le site n'est pas désigné pour ces espèces/ habitats)

PHASE DE SELECTION

PROBLEMES FREQUENTS – LIFE+ BIODIVERSITÉ

- Moins de 25 % du budget sur des actions concrètes de conservation
- Preuve insuffisante que le projet a un caractère démonstratif ou innovant (beaucoup de projets rejetés étaient des meilleures pratiques de conservation, mais pas dans des sites Natura 2000)
- Projet hors du champ d'action de LIFE+ Biodiversité

PHASE DE SELECTION

PROBLEMES FREQUENTS – AUTRES VOLETS

- LIFE+ Information et Communication :
  - Aucun lien avec la politique environnementale de l'UE
  - Problème écologique pas ou faiblement décrit
  - Pas de lien clair entre le problème et les solutions proposées
  - Public ciblé et parties prenantes non identifiés/ non impliqués/ inadéquats
  - Manque de suivi de l'impact du projet
  - Objectifs peu clairs et résultats mal définis
- LIFE+ Politique et Gouvernance Environnementales
  - Proposition mal élaborée

POUR EVITER UN REJET

- Documenter correctement la situation légale et financière des partenaires
- Expliquer clairement le problème écologique traité
- Elaborer le projet en détail

PHASE DE SELECTION

POUR EVITER UN REJET

- Au moins 25 % d'actions concrètes de conservation dans les projets nature et la biodiversité
- LIFE+ Nature : vérifier les données de désignation du site 2000 visé
- LIFE+ Biodiversité : vérifier la conformité avec les guides de candidature de LIFE+ (une conformité avec la Communication de l'UE n'est pas synonyme d'éligibilité pour LIFE+)
- LIFE+ Biodiversité : s'assurer que les actions du projet ont un caractère démonstratif ou innovant

C. PROCESSUS DE SELECTION - PHASE D'ATTRIBUTION

Critères	Points maximum	Seuil
Concordance et qualité techniques	15	8
Concordance et qualité financières	15	8
Contribution aux objectifs généraux de LIFE+	25	12
Valeur ajoutée européenne et complémentarité et utilisation optimale des fonds de l'UE	30	15
Caractère transnational	5	-
Conformité aux priorités annuelles nationales et valeur ajoutée nationale selon l'administration nationale	10	-
Total	100	-

PROBLEMES FREQUENTS

- Phase d'attribution - quatre critères avec des seuils minima
- 251 des 707 propositions ont été rejetées parce qu'elles étaient sous le seuil minimum pour au moins un des critères d'attribution 1 – 4
- Habituellement Critères 1 et/ou 2 (concordance technique et/ou financière)

POUR EVITER LE REJET

- Prendre tous les critères au sérieux, et en particulier les Critères 1 et 2
- Fournir toutes les informations demandées
- Utiliser un outil formel de gestion de projet pour planifier (par exemple le cadre logique)

D. PROCESSUS DE SELECTION – PHASE DE REVISION ET APRES

- Listes longue, courte et de réserve
- Révision
- Comité LIFE+
- Examen par le Parlement Européen
- Accords de subvention (« contrats »)

QUATRIEME PARTIE

GESTION D'UN PROJET LIFE+

RAISONS FREQUENTES D'ECHEC DE PROJETS LIFE+

- Principale raison d'échec est le manque de préparation, en particulier :
  - Planification peu réaliste
  - Absence de plan de réserve
  - Manque de compréhension
  - Mauvaise gestion
  - Pré-conditions non remplies

RAISONS FREQUENTES D'ÉCHEC DE PROJET LIFE+

- Opposition des parties prenantes
- Cibles et/ou actions irréalisables dans le calendrier prévu ou avec le budget donné
- Rôles des participants mal définis
- Manque d'implication dans le projet
- Manque de compréhension des responsabilités et des règles LIFE+

CONSEQUENCES POSSIBLES D'ECHEC DE PROJET

- Absence d'impact - ou même impact négatif – sur le problème écologique
- Gaspillage de temps, de ressources et d'opportunités
- Annulation du projet
- Remboursement de l'ensemble ou d'une partie des paiements intérimaires effectués par la Commission
- Modification du projet
- Réduction du budget du projet
- Prolongation du calendrier sans augmentation de budget

POINTS A CONSIDERER

- Compréhension :
  - Problème environnemental
  - LIFE+
- Planification réaliste :
  - Que faut-il faire ?
  - Quand ?
  - Est-ce réaliste ?

POINTS A CONSIDERER

- Ressources :
  - Participants au projet
  - Gestion du projet
  - Budget
  - Autres ressources nécessaires
- Contraintes et risques prévisibles :
  - Questions au delà de la portée du projet
  - Hypothèses assassines pouvant mettre en danger tout le projet
  - Plan de réserve

OU TROUVER DES REPONSES A VOS QUESTIONS ?

- Les guides pour les candidats
- Les dispositions communes
- L'autorité nationale compétente
- Le site internet de LIFE

SITE INTERNET LIFE– PAGES DE FINANCEMENT

SITE INTERNET LIFE – BASE DE DONNEES DE PROJETS

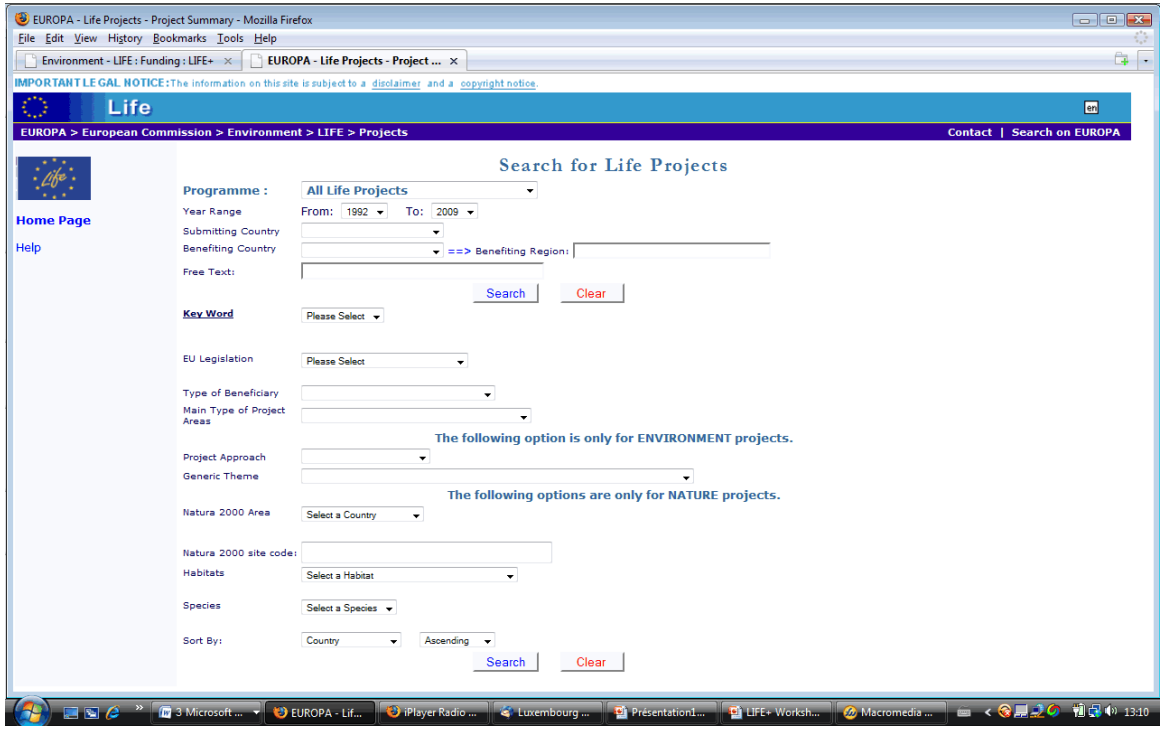

PROJETS DANS LE MEME DOMAINE

Analyser tout autre projet qui aurait abordé des problèmes semblables :

- Capitaliser sur leurs succès
- Tirer les leçons de leurs problèmes
- Eviter les chevauchements ou duplications inutiles
- Construire un réseau

MERCI DE VOTRE ATTENTION !